

AALGA Bretagne: Sondage sur l'éventualité d'une procédure judiciaire groupée contre ENEDIS

Bonjour,

L'association AALGA réalise un sondage afin de répondre à la demande de l'association « Les citoyens éclairés » de Lanester pour s'associer à elle **dans une procédure judiciaire contre Enedis**. Ce sondage s'adresse aux adhérents, aux personnes qui reçoivent notre bulletin d'information mensuel, mais en fait concerne tout le monde ! Si vous avez connaissance de personnes qui ont le compteur linky et qui voudraient le faire « enlever » et remplacer par un compteur non communicant, faites le leur savoir et demandez leur de s'adresser à nous!

La procédure ferait intervenir [Maître Jean-Pierre JOSEPH](#) SCP Joseph MANDROYAN qui est l'avocat qui a plaidé et obtenu du Juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Grenoble, par décision du 20 sept. 2017, **l'interdiction à ENEDIS d'installer un compteur "Linky"** dans le domicile d'un couple de propriétaires qui le refusaient.

Cette procédure s'adresse aussi bien :

- • Aux usagers/citoyens qui n'ont pas encore le compteur linky installé!
- • Aux usagers qui ont déjà le compteur linky installé!
- • Aux propriétaires, qu'aux locataires d'un logement social, d'un logement privé etc

Les griefs à mentionner sont nombreux, exemples non exhaustifs (un seul par personne):

- Refus pollution
- Refus espionnage
- Le compteur a été installé sans que j'en soit averti à l'avance
- Mes factures ont augmentées
- Il y a eu des dégâts sur mon installation électrique suite à l'installation de linky
- y a eu des dégâts sur mes équipements d'électroménager suite à l'installation de linky
- Il y a des parasitages avec mes équipements de domotiques !
- Je suis électro sensible ou électro hyper sensible
- etc

Le projet consiste donc à faire venir plaider Maître Jean-Pierre JOSEPH pour un nombre de plaignants pouvant aller jusqu'à 200. Le montant global de l'action en justice représente un coût total de 4000€. Il serait alors demandé une participation de 20€ par personne s'inscrivant dans la démarche pour les personnes déjà adhérentes à l'association AALGA Bretagne et 28€ pour les non-adhérents (les 28€ comprenant le coût de la procédure et l'adhésion à AALGA Bretagne).

Si nous recevons **un nombre important de retour positif** (entre 50 et 100) à notre mail, l'association ré-enverra un mail à tout le monde avec les conditions et les documents pour réceptionner en retour les informations et les paiements associés (gestion par AALGA).

Pour AALGA Bretagne

Philippe M.